

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G201 Néerlandais 2			
Code	SORH2B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Charlotte VEYS (charlotte.veys@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE englobe les cours de néerlandais et d'espagnol.

Les cours de néerlandais et d'espagnol visent à permettre à l'étudiant(e) de consolider et de développer des compétences langagières directement applicables dans la vie professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.3 Développer le sens de l'écoute et du dialogue
- 1.6 S'exprimer dans deux langues étrangères

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : SORH1B02

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B01A Néerlandais 40 h / 4 C (opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SORH2B01A Néerlandais 40 (opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	23_SORH2B01A	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	40 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlotte VEYS (charlotte.veys@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de néerlandais vise à permettre à l'étudiant(e) de consolider et de développer des compétences langagières directement applicables dans la vie professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable:

- d'expliquer, d'interpréter et de reformuler l'(les) idée(s) principale(s) de supports écrits et audio en néerlandais,
- de produire et de comprendre un message écrit et oral dans un contexte professionnel,
- d'analyser des documents se rapportant aux différentes thématiques et d'exprimer un avis critique par rapport à ces thématiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Enrichissement lexical (en rapport avec les ressources humaines) à partir de supports écrits et oraux
- Appels téléphoniques dans des situations professionnelles
- Lettres et courriels
- Réunions dans des situations professionnelles :
 - lexique en rapport avec l'organisation de réunions,
 - analyse de documents écrits et oraux, recherches en lien avec la thématique en préparation à la réunion
 - gestion et participation active à la réunion.

Démarches d'apprentissage

- Préparations individuelles
- Travaux de groupes
- Exercices de mises en situation
- Entraînement à la compréhension à l'audition et à la lecture
- Collaboration avec la Haute Ecole Thomas More campus Geel

Dispositifs d'aide à la réussite

- Plateforme internet Wallangues
- Documents déposés sur la plateforme connectED

Sources et références

- Manuel utilisé au cours: BEKKERS L.,MENNEN S., Ter Zake, Intertaal, Amsterdam/Antwerpen
- Presse écrite et audiovisuelle néerlandophone
- Presse spécialisée néerlandophone (HRMagazine, Peoplesphere, ...)
- Dictionnaire Le Robert & van Dale, français/néerlandais - néerlandais/français
- Sites internet

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours
- Documents écrits et audiovisuels relatifs aux ressources humaines

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

- Travail : 5% des points
- Evaluation écrite : 35% des points

Q2

- Travail : 10% des points
- Examen mixte (partie orale + partie écrite) : 50% des points

Q3

- Examen mixte Q1 + Q 2 (partie orale + partie écrite) : 100% des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	5	Trv	10		
Période d'évaluation	Eve	35	Exm	50	Exm	100

Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

- Tout **travail** non présenté sera sanctionné par un Zéro.
- Chaque **partie*** d'**évaluation/examen** doit être présentée : si une partie n'a pas été présentée, la mention PP sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE. (*) Par "**partie**", nous entendons :
 - l'évaluation écrite du Q1
 - la partie orale et la partie écrite de l'examen mixte du Q2
 - la partie orale et la partie écrite de l'examen mixte du Q3
- Si l'étudiant sous certificat médical n'a pas pu présenter une partie d'examen, la mention CM sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.
- Réalisation d'un reportage en collaboration avec les étudiants de la Haute Ecole Thomas More : maximum 10 points bonus sur 100.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).